

Paris, le 5 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

L’AFFO accélère sa stratégie de développement pour accompagner la croissance de la profession

L’Association Française du Family Office (AFFO), créée en mai 2001, est le premier réseau français et européen de family officers et de professionnels partenaires au service des entreprises familiales. Sa mission est de promouvoir le métier de family office.

Le family office est un métier de conseil et de prestations de services, dédié à une ou plusieurs familles, dont l’objectif est de favoriser l’harmonie et l’intérêt économique de ces familles, dans une vision transgénérationnelle.

Son développement est en forte croissance pour deux raisons essentielles :

- La bonne santé des sociétés familiales et l’accélération du cycle économique de la vie de l’entreprise.
- Une obligation de diversification du patrimoine familial pour aider et soutenir la structure d’exploitation.

L’AFFO s’impose peu à peu comme la référence naturelle dans le monde du family office, un lieu d’échanges, d’expertises et de connaissances autour de trois axes fondamentaux :

- L’éthique : posséder des valeurs professionnelles communes respectées de tous, regroupées dans une Charte, signée de chaque membre titulaire.
- L’humain : prendre en compte la dimension humaine et comprendre la psychologie des familles pour mieux les accompagner dans la prise de décision.
- Les compétences : véritable chef d’orchestre, le family officer doit avoir des compétences multiples et la capacité à s’entourer des meilleurs spécialistes.

Le champ d’activité du family officer : l’entreprise familiale

Une entreprise familiale est une entreprise dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs familles fondatrices. La croissance, la maîtrise des risques, l’évolution de la gouvernance, la transmission aux générations futures sont ses principaux enjeux.

Les entreprises familiales, colonne vertébrale du tissu économique français

L’entreprise familiale représente 83% des entreprises actives dans l’économie française, 23% des grandes entreprises, 47% des ETI et 84% des PME (hors micro-entreprises). La France se place en 3ème position, après la Finlande (91%) et l’Espagne (85%).

Les entreprises familiales se portent bien, elles sont créatrices d’emplois et de richesses, et constituent un enjeu majeur pour la bonne santé de l’économie nationale. Créatrices d’emplois, elles contribuent pour 49% à l’emploi salarié français, derrière la Suède (61%) et l’Italie (52%), et favorisent le maintien de l’emploi dans leurs régions.

Créatrices de richesses, elles contribuent aussi fortement aux recettes fiscales, avec un montant d'impôt acquitté de 35 Mds€ sur un total de 52,3 Mds€, soit 67% du paiement de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble des sociétés françaises.

L'entreprise familiale : un patrimoine pérennisé

La stratégie du dirigeant et les attentes des actionnaires ont souvent le même objectif : pérenniser l'activité de l'entreprise, la développer et transmettre le patrimoine familial dont ils ont eux-mêmes hérité.

Conseiller privilégié de l'entrepreneur, le family officer l'accompagne dans les situations complexes, qu'elles soient quotidiennes ou exceptionnelles. La transmission est l'une des situations les plus sensibles et le rôle du family officer va s'y révéler capital.

La transmission des entreprises familiales

Le vieillissement des dirigeants français va induire la transmission de nombreuses entreprises entre 2014 et 2020 et ainsi un besoin en family office croissant.

La France est le pays où les entreprises familiales sont les moins transmises : environ 10% contre 50% en Allemagne. Ceci peut s'expliquer avant tout par la mauvaise image des entreprises en France, mais aussi par le manque de vocations chez les héritiers.

* Source : les chiffres proviennent du mémoire « Les Entreprises Patrimoniales : Sortons de l'inquiétant embarras français » des lauréats du Prix de l'AFFO, Sylvain Gariel et Gauthier Lherbier.

Le métier de family officer et ses domaines de compétences

Présenté le 9 décembre 2013 durant les Rencontres Annuelles de l'AFFO, le livre blanc « Education et Formation », réalisé par la commission présidée par Thierry de Poncheville (vice-président de l'AFFO), assisté de Myriam Combet (administrateur de l'AFFO), est l'aboutissement de deux ans d'un travail approfondi et de multiples collaborations, témoignages et expertises.

Les compétences du family officer sont vastes : fiscalité, droit, droit des sociétés, succession, private equity, gestion d'actifs... mais la première compétence du family officer est souvent représentée par le facteur humain, qui est au cœur des problèmes auxquels il est confronté. Il ne peut y avoir de solutions techniques sans appréhension de la dimension humaine. C'est cette dimension humaine qui est analysée dans la première partie du livre blanc : « Comprendre la psychologie des familles dans la prise de décision ».

La mission de la commission a consisté à définir le socle des formations nécessaires à l'exercice de ce métier et à identifier et lister les compétences nécessaires, dans un esprit de « boîte à outils ». La deuxième partie du livre blanc : « Quelles compétences pour le family officer ? » recense les compétences nécessaires au family officer pour exercer sa profession dans les règles de l'art.

L'ambition de cette commission est également de préparer les jeunes générations à leurs responsabilités, de les accompagner dans la transmission des savoirs et du patrimoine et de développer des outils de formation propres à chaque famille.

Comment intéresser les jeunes aux métiers de family office ?

Pour encourager les jeunes diplômés à évoluer dans ce métier à l'avenir prometteur, l'AFFO a lancé en 2013, pour la première fois, le « Prix de l'AFFO », destiné aux étudiants des universités ayant développé un troisième cycle de type master, spécialisé en gestion de patrimoine.

Ce prix a pour vocation de faire connaître le métier de family office et son implication dans l'intérêt économique de l'entreprise familiale.

La remise du prix a eu lieu en décembre 2013, à l'occasion des Rencontres Annuelles de l'AFFO.

Les lauréats Sylvain Gariel et Gauthier Lherbier ont présenté leur mémoire « Les Entreprises Patrimoniales : sortons de l'inquiétant embarras français », sous forme de pièce de théâtre. Leurs travaux seront publiés en 2014.

Les rencontres annuelles de l'AFFO

Ces rendez-vous annuels incontournables rassemblent tous les membres de l'AFFO. La dernière édition s'est déroulée le 9 décembre 2013 et a réuni plus d'une centaine de participants autour du thème : « L'humain au cœur de l'entreprise familiale ».

L'ouverture internationale de l'AFFO

En novembre 2013, une délégation de 25 membres de l'AFFO est partie à Londres pour rencontrer une dizaine de professionnels du family office. Ce séjour de deux jours a permis aux membres de partager leurs expériences et leurs savoirs et de tisser des relations privilégiées avec des homologues britanniques. Ce voyage s'inscrit dans l'ouverture internationale de l'AFFO, initiée en 2007 à New York et poursuivie en 2011 en Asie (Hong Kong et Singapour).

Les objectifs et perspectives 2014

L'AFFO continuera d'accompagner les family offices dans le développement de leur activité. Son ambition est de structurer le métier du family office, de le faire connaître et de fournir des outils à ses membres.

L'année 2014 s'enrichira de deux nouveaux livres blancs : Gouvernance Familiale et Allocation d'Actifs. Ils permettront aux family offices de mieux appréhender ces sujets, au bénéfice de leurs interlocuteurs.

Afin d'accélérer la reconnaissance du métier de family office en France, l'AFFO a décidé de lancer le projet de régionalisation et crée le groupe de travail « Développement en Région ». Il est piloté par Christel Bapt, assisté par Fabienne Charvolin et deux membres situés à Lyon et Marseille.

La commission Education et Formation lancera, courant 2014, la deuxième édition de son « Prix de l'AFFO » pour récompenser les étudiants de troisième cycle de type master, pour leurs travaux en lien avec le métier de family office et de gestion patrimoniale.

Les prochaines matinées thématiques aborderont des sujets capitaux comme : Risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux par les familles, Fiscalité, Outils de consolidation patrimoniaux, Philanthropie, Comment organiser la liquidité du capital des entreprises familiales ? ..

A propos de l'AFFO

Présidée par Jean-Marie Paluel-Marmont depuis 2012, l'AFFO, association à but non lucratif, a pour vocation de promouvoir le développement et la reconnaissance du métier de family office en France et en Europe. L'AFFO fédère les acteurs de ce métier et offre un lieu d'échanges, d'expertises et de connaissances pour renforcer les liens entre ses membres et créer une interactivité forte entre les différents professionnels du family office. L'objectif est d'accompagner les familles dans la préservation de leur capital financier, humain et social sur plusieurs générations.

L'AFFO élabore des contenus pédagogiques, techniques ainsi que des règles éthiques et déontologiques. Elle travaille sur des sujets spécifiques au travers de commissions dédiées et de matinées thématiques. Ainsi, quatre commissions (Philanthropie, Education et Formation, Gouvernance Familiale et Allocation d'Actifs) mènent des travaux de recherche sur des thèmes fondamentaux pour la profession afin de publier des livres blancs destinés aux family officers. Le livre blanc de la Philanthropie est paru en 2012, celui de l'Education et Formation en 2013. Les matinées thématiques permettent quant à elles de proposer aux membres, tous les mois, des petits-déjeuners à thèmes animés par des membres et/ou des personnalités externes.